



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat de l'académie de Créteil
Division des établissements d'enseignement privés
DEEP

Affaire suivie par :
Isabelle TAÏEB
Tél : 01 57 02 63 01
Mél : isabelle.taieb@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Le recteur,

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret n°80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive ;
- Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires ;
- Vu l'arrêté du 22 décembre 2014 fixant les modalités d'évaluation du stage des maîtres contractuels d'enseignement privés sous contrat ;
- Vu les propositions des jurys académiques du 2 juin 2025 ;

Arrête

Article 1 :

Après délibération des jurys académiques, accèdent à l'échelle de rémunération des professeurs d'éducation physique et sportive, les maîtres(ses) contractuel(le)s des établissements d'enseignement privés du second degré sous contrat, dont les noms figurent en annexe.

Article 2 :

Les dispositions du présent arrêté prendront effet administratif et financier à compter du 1^{er} septembre 2025, sous réserve expresse de la vérification de l'aptitude physique à l'exercice des fonctions et de l'obtention du diplôme exigé.

Article 3 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil,
le 10 juillet 2025

Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général adjoint de l'académie de Créteil
Directeur des relations et des ressources humaines

David BERAHA

ANNEXE

Jury académique des professeurs d'éducation physique et sportive stagiaires – session de juin 2025
Maîtres contractuels des établissements d'enseignement privés sous contrat accédant à
l'échelle de rémunération des professeurs d'éducation physique et sportive
sous réserve expresse de la vérification de l'aptitude physique à l'exercice des fonctions
et de l'obtention du diplôme exigé

Civilité	Prénom	Nom d'usage	Nom de famille
MM	ANAÏS	AMAND	AMAND
M.	ERWAN	BARBIER	BARBIER
MM	MARTIN	DUPE	DUPE
M.	AURÉLIEN	JUBAULT	JUBAULT
MM	MARIE LAURE	LEON	LEON
M.	DAVY	MEUNIER-CARUS	MEUNIER-CARUS
MM	HUGO	MORILLE	MORILLE
M.	MAXIME	TARASIUK	TARASIUK